

HUILERIES ET SAVONNERIES ALGÉRIENNES (1902) puis HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE (1908)

ANTÉCÉDENTS

HUILERIE DU GRAND-REMBLAI CRÉÉE PAR FERDINAND AILLAUD
commerçant à Tizi-Ouzou,
président de la Société de tir et de gymnastique (1889),
premier adjoint au maire de Tizi-Ouzou,
conseiller général (1898-1907),
membre du Syndicat commercial algérien.

Tizi-Ouzou
(*Le Petit Kabyle*, 19 jan. 1890)

VOL. — Plainte a été portée le 16 dernier au commissariat de police par M. F. Aillaud, négociant, au sujet d'une futaille d'huile volée devant sa fabrique dans la nuit du 14 au 13.

Les recherches ont fait découvrir la futaille sous un ponceau de la route de Beni-Smenzer, allégée de 120 litres du liquide quelle contenait.

Les soupçons de M. Aillaud paraissent se porter sur un indigène qu'il a renvoyé de sa fabrique depuis près de deux ans environ.

Tizi-Ouzou
(*Le Petit Kabyle*, 31 juillet 1890)

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la même journée au dessus du Commissariat de Police. Le feu n'a parcouru qu'une petite superficie de terrain.

Bien que sans importance, cet incendie pouvait occasionner un grand sinistre en communiquant le feu aux meules de M. Aillaud.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Tizi-Ouzou
RÉUNION PUBLIQUE
(*Le Petit Kabyle*, 11 septembre 1898)

Hier soir se trouvaient réunis dans la salle de l'Hôtel Lagarde, près de 200 personnes. venues pour entendre Ml: x Ragis, ainsi que MM. Gueirouard, de Redon et Aillaud, candidats.

M. Vérola nomme président, ouvre la séance et, en quelques paroles bien senties, fait remarquer à Max Régis que s'il a trouvé à son arrivée à Tizi-Ouzou une certaine froideur, c'est parce qu'il venait accompagné de M. Gueirouard.

Anti-juifs, nous le sommes tous, ajoute le président, et si le leader de l'antisémitisme était arrivé dans d'autres conditions, il aurait été porté en triomphe. (Applaudissements unanimes).

Notre ami Régis, à qui ces paroles ont ouvert les yeux, déclare ne pas être venu pour patronner la candidature Gueirouard, mais bien pour donner des conférences anti-juives.

Toutes mes sympathies sont d'ailleurs acquises aux candidats Gueirouard et Aillaud, tous deux anti-juifs.

Aux électeurs à faire leur choix. Se plaçant sur ce terrain, Régis est très applaudi.

M. Gueirouard, après avoir développé son programme, termine en disant que s'il se présente, ce n'est pas pour faire son bonheur, mais bien pour faire celui des électeurs (Rires).

Vous voterez en hommes libres, et quelle que soit votre sentence, je m'inclinerai.

M. de Redon vient ensuite et n'est pas plus heureux que Gueirouard à qui il reproche d'avoir voté contre le chemin de fer d'Azazga. La salle ne lui paraît pas précisément favorable et semble ne pas vouloir écouter l'orateur qui se rassied.

M. Aillaud est accueilli à la tribune par un tonnerre d'applaudissements : on sent que toutes les amitiés vont au candidat régional.

M. Aillaud, d'une voix mâle et énergique, énumère les besoins de la région par trop négligés et qu'il saura faire prévaloir au conseil général, s'il est élu. Il termine en poussant les cris de : À bas les juifs ! répétés par toute la salle.

Puis, notre ami Max Régis clôture cette réunion en engageant tous les citoyens français à ne rien acheter chez les youtres, seul moyen de les forcer d'aller en Palestine ou ailleurs.

Il préconise l'union de tous les anti-juifs.

Le leader de l'antisémitisme est salué par de nombreux bravos.

L'ordre du jour suivant est ensuite votée et la séance levée.

Les citoyens de Tizi-Ouzou, réunis en réunion publique, votent des félicitations au vaillant Max Régis, chef de l'antisémitisme, pour sa bravoure et son courage à combattre le chancre juif. Votent également des félicitations à toute la presse anti-juive et principalement à M. Gobillon, le sincère et dévoué ami de Max.

Prennent l'engagement formel de ne plus avoir à l'avenir aucune relation commerciale avec le juif.

Se séparent aux cris de : Vive la France ! Vive la République ! Vive l'Algérie ! Vive Max Régis ! À bas les juifs !

Élections au conseil général
DU 18 SEPTEMBRE

LA DÉLIVRANCE
(*Le Petit Kabyle*, 25 septembre 1898)

RÉSULTATS DE LA 27^e CIRCONSCRIPTION

Inscrits 968. — Votants 669

Majorité 335

M. Aillaud 373, M. Gueirouard 195. M. de Redon 94.

Promenade scolaire
(*Le Petit Kabyle*, 10 mars 1906)

Samedi dernier, les élèves des cours supérieur et complémentaire, sous la conduite de MM. Padovani et Cazalet, sont allés en promenade extraordinaire visiter l'Huilerie du « Grand Remblai ».

M. Aillaud, propriétaire et directeur de l'usine, a reçu maîtres et élèves avec l'amabilité qui lui est particulière et a bien voulu leur expliquer, jusque dans les plus petits détails, la fabrication de l'huile et le fonctionnement des différentes machines employées.

Après avoir montré les « broyeurs » qui réduisent les olives en pâte, il a fait remplir devant les élèves quelques « scourtins » qui ont été placés sous la « presse de Coq », ou presse à froid, dont la force est de 70.000 kg, puis sous la presse hydraulique qui exerce une pression double de la première. Le liquide ainsi extrait se rend, par des gouttières en fer blanc, dans de grandes piles où un système très ingénieux de siphons et de décanteurs sépare l'huile de l'eau végétale.

L'huile est ensuite décantée à différentes reprises et finalement filtrée dans des pots dont le fond est garni d'une épaisse couche de coton. On voit sortir de ces filtres une liqueur claire, presque transparente, d'une belle couleur dorée ; c'est l'huile comestible qui est livrée au commerce.

S'adressant plus spécialement aux élèves indigènes, M. Aillaud a montré l'utilité de ces décantations et du filtrage que n'effectuent pas les indigènes faute de l'outillage nécessaire. « La valeur de la production de l'huile chez les Kabyles, dit-il, pourrait augmenter d'au moins un tiers, si le matériel des huileries était amélioré. Il serait désirable, dans l'intérêt de l'indigène et de notre commerce d'exportation, de voir l'outillage kabyle se perfectionner. »

Il leur montre ensuite la pâte qui reste dans les « scourtins ; ce sont les « grignons » ou « ressences » d'où l'on extrait encore, au « Grand Remblai » de 5 à 6 pour 100 d'huile inférieure.

M. Aillaud expérimente enfin devant les élèves un procédé très simple pour déterminer le degré d'acidité d'une huile et termine en leur indiquant le moyen de diminuer ou de faire disparaître complètement cette acidité.

Les explications données ont toujours été claires et précises ; les élèves les plus avancés ont pris des notes qui fixeront leurs souvenirs. Tous ont été vivement intéressés et ont prié leurs maîtres de remercier M. Aillaud.

L'heure du déjeuner approche. Quoique les enfants aient emporté leurs couffins bien garnis, on leur fait distribuer des figues, des gâteaux et une copieuse ration de café.

Deux heures après, maîtres et élèves, enchantés de cette agréable promenade, repartent pour Tizi-Ouzou sur des voitures que le sympathique directeur de l'usine et M. Achour, interprète, avaient bien voulu mettre à leur disposition.

Que M. Aillaud nous permette, encore une fois, au nom des maîtres et des élèves, de le remercier de l'amabilité avec laquelle il a fait les honneurs de son usine, et qu'il veuille bien nous excuser si ses explications, pourtant si précises, n'ont pas été fidèlement consignés dans ce compte rendu forcément trop succinct.

Obsèques de Ferdinand Aillaud
(*Le Petit Kabyle*, 17 août 1907)

Discours de M. Virola, au nom du Conseil général

Messieurs,

Tizi-Ouzou est cruellement éprouvé ; hier, c'était un de nos concitoyens les plus estimés brutalement arraché à notre affection que nous accompagnions à ce champ de repos.

Aujourd'hui, c'est à Aillaud, c'est-à-dire à l'homme le plus aimé, le plus respecté, le plus digne de l'être, que toute une population sans distinction d'origine et de race, vient adresser un suprême adieu.

Quelle profonde stupeur s'est emparé de nous lorsque, sans transition, nous est arrivée l'annonce de sa mort.

Il est de ces nouvelles auxquelles la raison se refuse de croire, de ces disparitions qui semblent impossibles ; il faut s'approcher du cercueil béant, voir couler les larmes de toute une population et il faut la manifestation de ce deuil public pour nous convaincre de cette horrible réalité.

Hélas, il y a un mois à peine, il prenait part aux travaux de notre assemblée. Qui eut pu prévoir qu'à si courte distance, nous aurions à pleurer l'homme simple et bon, l'industriel scrupuleux à l'excès, le collègue avisé et tolérant, l'ami sûr et dévoué qu'était celui dont nous déplorons la perte.

Il était venu dans cette région sans autre héritage que son amour pour le travail, son intelligence, son honnêteté.

Ses débuts furent des plus modestes. Les métiers les plus pénibles, loin de le rebuter, ont contribué à tremper son âme et son caractère.

Ayant peiné à la tâche la plus fatigante, il avait appris la valeur du travail, et plus tard, quand la fortune lui aura souri, il restera l'ami, le soutien affectueux de ceux qui, après lui, souffraient au travail.

Dès sa première jeunesse, il est en contact avec les indigènes à peine soumis, tenant en suspicion tous ceux étrangers à leur race.

Autour de lui, il voit se commettre des abus : des uns font travailler l'indigène et lui refusent ensuite le salaire convenu ; d'autres, abusant du taux de l'intérêt, font fructifier dans des proportions inavouables un modeste capital. Aillaud souffre de ce qu'il voit. Son caractère énergique mais droit, sa bonté, son esprit de justice, se révoltent en présence de ces abus, et alors que, comme tant d'autres, il eut pu, pour arriver plus rapidement à la fortune, user de ces moyens que la proximité de la conquête faisait tolérer, au risque d'être accusé de naïveté ou de simplicité par ceux qui se croyaient plus malins, il préfère suivre une autre méthode, celle que lui dictait son cœur. C'est avec bienveillance qu'il traite l'indigène et il met tout son amour propre à lui donner scrupuleusement le fruit de son travail et tant il est vrai que l'exemple bon ou mauvais est contagieux, les indigènes, si décriés par les uns, si redoutés par les autres, rendaient à Aillaud le bien pour le bien, apportaient dans leurs transactions avec lui, le même scrupule, la même bonne foi !

Sa réputation pénètre dans le douar, tous veulent travailler avec lui, tous font appel à ses conseils, le prennent pour arbitre dans leurs difficultés. Aillaud devient bientôt leur juge, et ses décisions verbales marquées au coin d'un impeccable bon sens, d'un désintéressement à toute épreuve, étaient plus religieusement respectées que les avis des marabouts, que les jugements grossoyés de nos tribunaux.

Et quand survinrent les douloureux événements de 1871, les révoltés qui cherchaient à secouer le joug, cependant bien léger, de la domination française, les révoltés qui pillaient et tuaient respectèrent notre concitoyen.

L'insurrection l'avait surpris au milieu des tribus qui prenaient les armes. Aillaud fut traité avec la plus grande bienveillance et ramené dans les lignes françaises par ceux-là même qui allaient nous combattre !

Après l'apaisement, quand son énergie au travail et son esprit d'ordre et d'économie, lui permirent de réaliser de modestes ressources, il se lança dans quelques opérations commerciales. Il apporta dans toutes les affaires qu'il eut à traiter cette

même loyauté qui l'avait déjà fait distinguer ; le client arrive, persiste et en amène d'autres. Et le modeste pressoir qui composait à l'origine sa seule usine, se multiplie ; l'usine s'agrandit avec les relations nouvelles qui surgissent spontanées, et bientôt Aillaud se trouve à la tête d'une industrie florissante, d'une fortune glorieusement acquise.

Il a pu, au cours de sa carrière, se laisser tromper, lui l'honnêteté même qui ne pouvait croire à la déloyauté, par des gens dépourvus de scrupules. On ne trouvera nulle part quelqu'un qui puisse reprocher à Aillaud une affaire douteuse, une promesse irréalisée. Une parole de lui valait mieux que n'importe quel acte, une poignée de mains scellait mieux la transaction arrêtée que le timbre de n'importe quel format.

Est-il donc étonnant que ces rares qualités lui aient valu cette popularité de bon aloi dont il jouissait ?

Depuis longtemps, ses concitoyens le pressaient de briguer des fonctions publiques. Il prétextait ses affaires pour se soustraire aux sollicitations dont il était l'objet et tout ce qu'on put lui faire accepter, c'était le modeste rôle de conseiller municipal.

Il a fallu des circonstances graves, une agitation inavouable dirigée contre l'ordre et la République pour lui arracher son adhésion. Il a consenti à poser sa candidature au conseil général en 1898, quand, dans nos murs, des énergumènes n'ont pas craint de venir prêcher la haine et la discorde !

Y at-il eu, Messieurs, une élection plus belle que celle d'Aillaud à cette époque ? Ils sont deux concurrents contre lui, l'un patronné par celui qui s'appelait le Sauveur de l'Algérie [l'antisémite Édouard Drumont], semant l'or à pleines mains, l'autre comptant de nombreuses relations et occupant la place. Et c'est à une majorité écrasante que le premier tour de scrutin envoie Aillaud siéger à l'Assemblée départementale.

Cette élection était non seulement le triomphe du bon sens public, c'était aussi le témoignage d'une reconnaissance profonde, d'une affection sincère que donnaient à Aillaud la laborieuse population de la Kabylie.

C'était encore une leçon donnée à d'autres régions qui surent la mettre à profit.

Ah ! Messieurs, Aillaud craignait d'être déplacé au sein du conseil général. Sa modestie lui faisait ignorer sa valeur. Il fut bientôt détrompé.

Rompue aux affaires, ayant vécu dans ce pays toute une vie de travail et d'étude, il était au courant des questions les plus ardues, et quand il prenait la parole, c'était non pour aligner des phrases sonores destinées au seul sténographe, c'était pour ramener la question sur son véritable terrain, pour redresser une erreur, pour formuler un avis dicté par sa connaissance du pays, sa logique, la modération qu'il apportait en toute chose.

Rappelez-vous, mes chers collègues certaines de nos séances. Avec quelle habile naïveté, Aillaud savait vous arracher une bourse refusée par la commission, et avec quelle fougue, avec quelle chaleur, atteignant souvent la grande éloquence, il défendait sa Kabylie, quand un de vous paraissait douter de son avenir, de ses richesses !

Est-il besoin d'ajouter qu'Aillaud était l'homme le plus sympathique du conseil général, n'ayant pas d'ennemis, apprécié même par ceux qui ne partageaient pas son opinion. Vos collègues avaient vite compris ce que votre bonhomie apparente cachait de bon sens, de finesse et de bonté. Votre disparition prématurée a causé un vide qui ne se comblera pas de longtemps, et dans nos sessions futures, il ne se passera pas de moment où votre nom, aimé et respecté, ne revienne tristement à nos lèvres pour nous rappeler, en même temps que les exemples que vous nous avez donnés, l'irréparable de la perte que nous avons faite. Au nom du conseil général, de notre aimé président, de mes collègues qui m'entourent, de ceux à qui les distances n'ont pas permis de se joindre à nous, je vous adresse l'expression de nos douloureux regrets.

.....

HUILERIES ET SAVONNERIES ALGÉRIENNES, Mirabeau

Syndicat commercial algérien

Admissions

(*Journal général de l'Algérie*, 22 décembre 1901)

M. A. TEISSIER ¹, ingénieur de la Société anonyme des Huileries et savonneries algériennes, Mirabeau.

M. TIOFULO. Antoine, administrateur délégué de la Société anonyme des Huileries et Savonneries algériennes, Mirabeau.

Étude de M^e Jourdan, notaire, rue Montgrand, 52, Marseille.

Extrait prescrit par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.
(*Le Petit Kabyle*, 1^{er} mars 1902)

Par acte sous seings privés en date à Marseille du deux janvier 1902, dont l'un des doubles a été déposé aux minutes de M^e Jourdan, notaire à Marseille, par acte du seize janvier 1902, messieurs Antoine TIOFULO, négociant demeurant à Marseille, avenue du Prado, n° 222, Alexandre et Étienne ZAFIROPULO, rentiers, demeurant à Marseille, rue de l' Arsenal, n° 27, et M. Émile CLEIFTIE ², négociant, demeurant à Marseille, avenue du Prado, n° 222.

Ont établi les statuts d'une société anonyme créée dans les termes des lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

Cette société a pour objet l'extraction par tous les procédés et notamment par le sulfure de carbone, des huiles et de tous produits similaires, la fabrication et la vente des savons, la création, l'installation, l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes maisons de commerce, usines ou établissements industriels en France ou à l'étranger pour le commerce et le traitement de ces produits et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à cette branche de l'industrie.

La société prend la dénomination de : Huileries et savonneries algériennes.

Le siège social est à Marseille, rue de Crimée, n° 29.

La durée de la Société est de quinze années qui ont commencé à courir le 1^{er} janvier 1902, jour où elle a été définitivement constituée, pour finir à pareil jour de l'année 1917.

Monsieur Antoine TIOFULO a apporté à la Société :

1° Une propriété d'origine domaniale située à Mirabeau, arrondissement de Tizi-Ouzou (Algérie), connue sous le nom de *Caravansérail du vin blanc* et consistant en bâtiment à usage d'huilerie, magasins, cour, terres labourables, d'une contenance d'environ 3 hectares 54 ares ;

¹ Alfred Tessier (et non *Teissier*)(1865-1922) : ingénieur chimiste, directeur des Huilerie et Savonnerie de Lurian (Anc. Éts Gaillard, Cavaillon et J.-A. Deiss) à Salon-de-Provence. Avis de décès : *Le Petit Marseillais*, 11 février 1922.

² Émile Cleiftie : fils d'un percepteur, docteur en droit, marié en 1901 Jeanne Tiopulo, fille d'Antoine.

2° Le matériel à usage de la sulfuration déposé dans les bâtiments de la propriété ;
3° Les études, plans et devis qu'il a établis et les concours qu'il a pu s'assurer en vue de la formation et de la marche de la société créée.

En représentation de cet apport, il a été attribué à M. Antoine TIOPULO deux cent quarante-trois actions de la Société entièrement libérées.

Le fonds social est fixé à la somme de quatre cent mille francs, divisé en deux mille actions de deux cents francs chacune dont 243 ont été attribuées à M. Antoine TIOPULO, en représentation de son apport, ainsi qu'il vient d'être dit et dix-sept cent cinquante-sept ont été émises contre espèces payables un quart lors de la souscription et le surplus au fur et à mesure des besoins de la Société, aux époques et dans les proportions qui seront déterminées par le conseil d'administration.

.....

Souscription des actions Versement du quart

Aux termes de l'acte précité aux minutes de M^e JOURDAN, notaire, du 16 janvier 1902, les fondateurs de la Société ont déclaré que les mille sept cent cinquante-sept [actions] à souscrire en numéraire, l'avaient été entièrement par sept personnes dans des proportions différentes et que chaque souscripteur avait versé le quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante francs.

À la minute de cet acte a été annexe; la liste des souscripteurs et l'état des versements et l'un des doubles des statuts.

Assemblées générales constitutives

Suivant une première délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Huileries et savonneries algériennes en date du seize janvier 1902, l'assemblée, à l'unanimité, a reconnu sincère et véritable après vérification, la déclaration de souscription et de versement, faite par les fondateurs de la Société, suivant l'acte précité aux minutes de M^e JOURDAN, notaire du 16 janvier 1902.

La même assemblée a nommé M. Antoine VLASTO, demeurant à Marseille, cours Pierre-Puget, n° 10, commissaire chargé de faire un rapport conformément à la loi sur la valeur des apports en nature faits par M. Antoine TIOPULO et sur les avantages particuliers pouvant résulter des statuts.

Cette seconde assemblée générale constitutive a été tenue à Marseille, le 24 janvier 1902.

Dans cette réunion, l'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de M. VLASTO, commissaire, a adopté les conclusions de ce rapport et n'approuvé les apports en nature faits à la Société par M. Antoine TIOPULO, ainsi que les attributions faites en représentation de ces apports et les autres avantages particuliers ainsi que le tout résulte des statuts.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, à l'exception de M. Antoine TIOPULO, qui n'a pas pris part au vote.

La même assemblée a nommé premiers administrateurs, dans les termes de l'article 20 des statuts :

MM. Étienne ZAFIROPULO ;
Alexandre ZAFIROPULO ;
demeurant tous deux à Marseille, rue de l' Arsenal, n° 27 ;
Antoine TIOPULO ;
et Émile CLEIFTIE,
demeurant tous deux à Marseille, avenue du Prado, n° 222.

Elle a nommé commissaire des comptes pour le premier exercice : M. Toussaint CHABALIER, demeurant à Marseille, place Périer, 1 [...].

M. Étienne ZAFIROPULO a été nommé président du conseil d'administration ;
M. Antoine TIOPULO a été nommé administrateur directeur technique.
Le conseil lui a délégué, pour toute la durée de la Société, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de....

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

Siège social : Mirabeau (Alger).

Registre du commerce : Tizi-Ouzou n° 58.

Objet. — La société a pour objet :

L'extraction par tous les procédés et notamment par le sulfure de carbone, des huiles et de tous produits similaires, la fabrication et la vente des savons, la création, l'installation, l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes maisons de commerce, usines ou établissements industriels en France et à l'étranger pour le commerce ou le traitement de ces produits et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à cette branche de l'industrie.

Durée. — Constituée primitivement pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 21 janvier 1917, la durée de la société a été successivement prorogée pour deux nouvelles périodes de quinze ans, soit jusqu'au 24 janvier 1947, puis pour une nouvelle période de quarante-neuf ans neuf mois et sept jours, de telle manière que sa durée prendra fin le 31 octobre 1996, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévu aux statuts (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1944).

Apports. — Lors de la constitution de la société, il lui a été apporté par M. Antoine Tiopulo :

1° Une propriété d'origine domaniale située à Mirabeau, arrondissement de Tizi-Ouzou (Algérie), connue sous le nom de *Caravansérail du vin blanc* et consistant en bâtiment à usage d'huilerie, magasins, cour, terres labourables, d'une contenance d'environ 3 hectares 54 ares que M. Tiopulo avait acquise de M. Ferdinand Aillaud, suivant acte reçu dans les minutes de M^e Edmond Noël, notaire à Tizi-Ouzou, le 12 août 1901 ;

2° Le matériel à usage de la sulfuration déposé dans les bâtiments de la propriété ;

3° Les études, plans et devis qu'il a établis et les concours qu'il a pu s'assurer en vue de la formation et de la marche de la société.

Cet apport a été rémunéré par l'attribution à M. Tiopulo de 243 actions de 200 F. entièrement libérées, sur les 2.000 actions formant le capital social d'origine.

.....
(BALO, 23 juin 1947)

UNE NOUVELLE INDUSTRIE

L'Inauguration de l'usine de Mirabeau ³
(*Le Tell*, 18 juin 1902)

Dimanche dernier, a eu lieu à Mirabeau, l'inauguration de l'usine de la Société des Huileries et savonneries algériennes.

M. Tessier, l'ingénieur distingué de la société, avait convié à cet effet de nombreuses personnes qui se sont fait un plaisir de répondre à l'aimable invitation. M. le maire de

³ En remplacement de l'usine Aillaud du Grand-Remblai.

Tizi-Ouzou et M. le président de la chambre de commerce, empêchés au dernier moment, s'étaient fait excuser.

À midi, M. Tessier fait ouvrir les portes de l'usine et M. Firbach, sous-préfet, met lui-même en marche le puissant moteur qui répand partout la force et le mouvement. C'est avec un intérêt croissant que chacun assiste aux différentes manipulations des grignons qui, après bien des péripéties, se transforment ici en huile, plus loin en savon. Chacun rend hommage à la compétence de M. Tessier et à la clarté qu'il apporte dans ses explications.

Après avoir visité l'usine, les invités prennent place autour d'une table coquettement dressée dans l'une des galeries et les conversations s'engagent de toutes parts. Au champagne, M. Firbach se lève le premier pour adresser à M. Tessier, et à tous ceux qui ont engagé leurs capitaux dans cette entreprise commerciale ses félicitations. » La Kabylie, dit-il, ne peut que profiler de cette nouvelle industrie et il est à souhaiter ardemment que cet exemple soit suivi. »

M. Tondu, ingénieur des Ponts et Chaussées, apporte aussi l'expression de sa haute approbation à l'œuvre naissante.

M. Collin, avocat de la Société, boit à l'alliance étroite et féconde du capital, de l'intelligence.

M. Varrot parle, au nom de son père, des efforts tentés par la Société pour le plus grand bien de la Kabylie ; puis M. Garnier, maire de Mirabeau, s'honore d'avoir apporté son concours administratif à l'usine dont les débuts ont été pénibles.

Un représentant du syndicat des industriels de Bougie rappelle que sur le sol algérien, tous les commerçants doivent étroitement s'unir pour faire triompher les produits algériens sur les marchés de France.

M. Tessier remercie avec infiniment de tact les différents orateurs.

Vers 4 heures, on se sépare, emportant de cette charmante réunion, le souvenir le plus agréable.

Désormais, l'usine va entrer en marche, et cette région de Mirabeau, si déshéritée, va ressentir dans un bref délai, les bienfaits de l'industrie nouvelle dirigée avec tant d'opiniâtreté et de dévouement par M. l'ingénieur Tessier.

TRANSFERT DU SIÈGE DE MARSEILLE À MIRABEAU

SOCIÉTÉS
ALGER

(Journal général de l'Algérie, 14 décembre 1905)

Par délibération d'une assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1905, les actionnaires de la société des Huileries et Savonneries Algériennes, au capital de 400.000 francs, ont décidé de transférer à Mirabeau (Algérie) le siège de la dite société qui était précédemment à Marseille.

Exposition de Marseille
(Le Petit Kabyle, 17 novembre 1906)

Parmi les récompenses accordées à l'Exposition de Marseille, nous relevons les noms suivants :

Grands prix : Le Comice agricole de Tizi-Ouzou ; MM. Bonnemains, à Tizi-Ouzou ; Masselot, à Tizi-Ouzou.

Médailles d'or : Barthet Joseph, à Tizi-Ouzou ; Huilerie et Savonnerie algériennes à Mirabeau ; Leutenegger et Cie, Liély à Tizi-Ouzou.

Médailles d'argent : MM. Broc père et fils, à Boghni, Garnier frères, à Tizi-Ouzou ; Lignières, à Dra-el-Mizan ; Michel, à Boghni ; Ollivier, à Tizi-Ouzou ; Llaret, à Lhabet-el-Ameur ; Pélissier, à Boghni.

Médailles de bronze : MM. Moll, à Isserbourg ; Oustry, à Boghni ; Duvigneau à Beni-Amran.

À tous nos félicitations.

NOUVELLE DÉNOMINATION HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE

Étude de M^e Jourdan, notaire, à Marseille.

SOCIÉTÉS

Extrait prescrit par l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867
(*Le Petit Kabyle*, 5 septembre 1908)

Les actionnaires de la Société anonyme des « Huileries et savonneries algériennes », au capital de quatre cent mille francs, dont le siège, primitivement fixé à Marseille, rue de Crimée, n° 29, a été transféré à Mirabeau, arrondissement et canton de Tizi-Ouzou, département d'Alger, à partir du premier janvier 1906, suivant délibération de l'assemblée générale tenue à Marseille le 16 novembre 1905, et dont les statuts ont été déposés aux minutes de M^e Théophile JOURDAN, notaire à Marseille, par acte du 16 janvier 1902 se sont réunis à Marseille, rue de l'Arsenal, n° 23, en assemblée générale extraordinaire, le 4 août 1908.

D'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, déposé aux minutes dudit M^e Théophile Jourdan, notaire à Marseille, par acte du quatorze août 1908. il résulte que l'assemblée, qui comprenait l'unanimité des actionnaires, a :

1° Ratifié les opérations faites par les membres du premier conseil d'administration depuis le 25 février 1908.

2° Nommé les membres du deuxième conseil d'administration.

3° Annulé, à compter du trente-et-un octobre dernier (1907), les 33 parts bénéficiaires créées par l'article 16 des statuts.

4° Réduit le capital social de quatre cent mille francs égal à la valeur actuelle de l'actif social net ; l'a divisé en quatre cent actions de 373 fr. chacune entièrement libérées à échanger à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes ;

5° Qu'elle a apporté aux articles 7, 19, 31, 36, 37, 44, 46, 48 des statuts les modifications qui étaient la conséquence de ces diverses résolutions.

6° Qu'elle a changé la dénomination de la Société, qui prendra désormais le nom de Huilerie et Savonnerie de Kabylie.

7° Qu'elle a, en conséquence, modifié dans ce sens, l'article 3 des statuts.

Une expédition du dit extrait et de l'acte de dépôt a été déposée le 1^{er} septembre 1908, à chacun des greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Tizi-Ouzou.

Pour extrait :

Signé :

Théo. JOURDAN.

À VENDRE

(*Le Petit Kabyle*, 8 janvier 1910)

Une meule de fourrage de 40 à 45 quintaux environ située à Bou-Khalfa, un chariot à 4roues et un joli petit 2 roues.

Pour traiter s'adresser à M. VIX Léon, surveillant de l'Huilerie et savonnerie de Kabylie à Mirabeau.

Victor PÉLISSIÉ, président

Frère d'Émile Péliissié, maire de Chabet-el-Ameur.
Instituteur.
Propriétaire à Tizi-N'Tléta-Boghni.
Vice-président de la chambre d'agriculture d'Alger,
vice-président de la Confédération des agriculteurs
et président de la Fédération des oléiculteurs d'Algérie (1920).
Palme académique (juillet 1921).
Délégué financier colon de 8^e circ. (1921)(succ. d'Abbo, député).

Jean-Georges DEISS, administrateur délégué.

Né le 2 février 1868 à Salon-de-Provence.

Fils de Jules Alphonse Deiss (1842-1901), à l'origine de l'Huilerie et Savonnerie de Lurian à Salon-de-Provence, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, et de Joséphine Merle.

Frère d'Alphonse Deiss (1863-1909), industriel, d'Émile Deiss, garde forestier en Indochine, et d'Henri Deiss, conseiller à la cour d'appel d'Alger.

Marié à Salon-de-Provence, en 1891, avec Anne-Louise-Claire Bicheron(1869-Alger, 5 juin 1925), dont :

Anna (1892), mariée avec Léon Chabert (1882-1931), avocat, administrateur de sociétés (v. ci-dessous)

et Jean Marie Ludovic Deiss (1896-1897).

Commissaire aux comptes de la Société des celluloses de l'Afrique française du Nord (1919).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Celluloses_Af._frse_Nord.pdf

Administrateur, puis président de la Société algérienne de matériel agricole,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._de_materiel_agricole.pdf

Associé de G. Deiss, R. de Redon et Cie, et administrateur de sa suite, la Société des mines et carrières de Bou-Mahni,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_et_carrieres_de_Bou-Mahni.pdf

Administrateur du Comptoir d'escompte de la Grande-Kabylie à Tizi-Ouzou (1923).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_escompte_Grande-Kabylie.pdf

Maire de Mirabeau (1919-1929).

Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 20 septembre 1921).

Décédé à la Pointe-Pescade (*La Dépêche algérienne*, 28 mars 1937).

Confédération des agriculteurs du département d'Alger

LA FÉDÉRATION DES OLÉICULTEURS
(*La Dépêche algérienne*, 24 février 1920)

Les oléiculteurs producteurs et fabricants de la province d'Alger, assemblés en réunion générale dans la salle de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou, le 14 février 1920, ont décidé de s'affilier à la Confédération générale des agriculteurs d'Algérie et se sont constitués aussitôt en section spéciale sous la dénomination de « Fédération des oléiculteurs, producteurs et fabricants du département d'Alger ».

Le bureau est ainsi composé :

Président, M. Victor Pélissié, de Boghni ; vice-présidents, MM. François Garnier, de Tizi-Ouzou, et Lusdorff, de Maillot ; secrétaire, M. Barthet fils, de Tizi-Ouzou ; trésorière, M^{me} Vve Deschanel, d'Azazga ; assesseur indigène, M. Deriche, de Souk-el-Haâd.

La Fédération des oléiculteurs a émis les vœux suivants :

1° Que la taxe soit supprimée ou que tout au moins cette taxe, primitivement prévue à 310 francs — l'huile ne bénéficiant pas comme les autres denrées des avantages de l'exportation — soit portée : à 450 fr. les 100 kg (4 fr. 10 le litre) pour les huiles surfines ; à 420 fr. les 100 kg (3 fr. 80 le litre) pour les huiles fines ; à 370 fr. les 100 kg (3 fr. 40 le litre) pour les huiles lampantes, chez le fabricant.

2° Que l'échelle de l'acidité soit totalement supprimée ou tout au moins portée : à 3° pour les huiles surfines, 5° pour les fines, 5° et au-dessus pour les lampantes.

3° Qu'une échelle de primes rationnelles de transport soit établie sur la base suivante : 5 fr. à partir de 25 km ; 10 fr. à partir de 50 km ; 15 fr. à partir de 100 km ; 20 fr à partir de 150 km.

Concours général agricole

PALMARÈS
(*La Kabylie française*, 30 juillet 1921)

HUILES INDUSTRIELLES, SAVONS ET DÉRIVÉS

Grand diplôme. — Hors concours. Membre du jury. — Société des Huileries et Savonneries de Kabylie (G. Deiss, à Mirabeau).

Médaille d'argent. — M. Grainage et Cie, à Dellys.

Dans la région

MIRABEAU
(*La Kabylie française*, 23 février 1924)

Mariage. — Lundi, 11 courant, à 10 heures 30 du matin, a été célébré en la mairie de Mirabeau le mariage de la toute gracieuse M^{lle} Germaine Deiss, fille de M^{me} et M. Georges Deiss, industriel, maire de Mirabeau, avec M. Edmond Chabert, médaillé militaire et Croix de guerre, propriétaire, fils de M^{me} Veuve Louis Chabert, d'Alger, et frère de M. Léon Chabert, chevalier de la Légion d'honneur, avocat et industriel.

Les témoins étaient : MM. Noli Adolphe et Chabert Léon.

Par suite de deuils récents, la cérémonie avait revêtu un caractère de stricte intimité.

M. Delacoste, adjoint au maire, après avoir uni les jeunes époux, prononce l'allocution suivante :

« Chers époux. Après avoir eu l'insigne honneur d'unir vos destinées, laissez-moi vous dire quelques mots. J'adresse d'abord mes sincères félicitations à vos familles qui viennent de resserrer les liens qui les unissaient déjà. Votre union donne les plus belles espérances. Vous, Madame, vous suivrez, j'en suis certain, la voie tracée par vos chers parents, voie toute d'honneur et de probité.

« J'ai eu le plaisir de voir arriver parmi nous M. Deiss, notre dévoué maire ; il a su s'attirer, par sa droiture et son aménité, l'estime et les sympathies de la population. Il s'est consacré tout entier à cette région, malgré le sombre tableau qu'on lui en avait fait ; il a, par sa ténacité et secondé par sa famille dévouée, fait mentir les préjugés. Enfin, il a eu la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès.

« Vous encore, Madame, favorisée du destin et héritière de ces principes, vous saurez, comme lui, parfaire votre bonheur en faisant une large part à l'infortune ; en un mot, vous serez la compagne fidèle, rêvée de votre époux.

« Vous, M. Chabert, digne d'un frère qui porte l'étoile des braves, votre conduite sur le champ du devoir fait mieux que nous votre éloge. Vos décorations témoignent de votre valeur.

« De si belles prérogatives sont un sûr garant de votre avenir et mettent une auréole sur votre nouveau foyer ; car, je n'en doute pas, de même que vous avez été digne fils de la Patrie vous serez digne époux.

« C'est avec cette assurance, que je vous adresse, Madame et Monsieur, mes vœux les plus ardents de bonheur ».

M. Hugues, secrétaire de la mairie, au nom des employés municipaux, remet un bouquet à la nouvelle mariée, puis les jeunes mariés partent pour Alger où le lendemain, mardi, leur est donnée la bénédiction nuptiale en l'église Saint-Charles de l'Agha.

M. Deiss n'avait pas oublié les employés communaux et [le personnel de l'usine de Mirabeau](#) qui se réunissaient, mardi, à midi, à l'hôtel de la Place, à Mirabeau, en un banquet de 31 couverts offert par le généreux mécène. Le menu, préparé par le vatel Micaléff, fut très bien compris et très soigné ; des mets très variés et des plus succulents furent servis aux convives. Lorsque le champagne pétilla dans les coupes, [M. Marchèse Pierre, au nom du personnel de l'usine](#), puis M. Hugues, secrétaire de la mairie, au nom du personnel communal, levèrent leurs coupes au bonheur et la prospérité des nouveaux mariés ainsi qu'à la santé des familles Chabert et Deiss. Ce fut ensuite le tour des chansonnettes et l'on se sépara à la nuit noire, heureux d'avoir passé une aussi agréable journée.

La Kabylie Française est heureuse d'adresser ses sincères félicitations aux familles Deiss et Chabert et prie les jeunes époux d'agréer ses vœux de bonheur.

Huilerie et Savonnerie de Kabylie
Société anonyme au capital de 150.000 fr.
Siège social à Mirabeau (Alger)
R. C. Tizi Ouzou 58
(*La Kabylie française*, 14 novembre 1925)

Extrait de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 1925 :

Dans sa séance du 18 octobre 1925, l'assemblée générale extraordinaire, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« L'Assemblée générale extraordinaire décide de proroger pour une durée de quinze années, à dater du 24 janvier 1917, la Société anonyme des Huilerie et Savonnerie de Kabylie dont le siège social est à Mirabeau (Alger).

.....

Pour extrait :
L'administrateur délégué ,
G. DEISS.

François GARNIER, administrateur délégué

Né le 11 mai 1878 à Montferrat (Isère).

Fils de Georges Garnier, 37, boulanger, et de Théodorine Milliès Carus, 27.

Marié, à Tizi-Ouzou, le 22 oct. 1907 avec Herminie Élisabeth Hélière Ollivier, fille de M. Ollivier, propriétaire à Tizi-Ouzou, et petite-fille de M. Bastard, ancien administrateur de commune mixte. Dont François, médecin, et Gabriel, industriel.

Administrateur du Comptoir d'escompte de la Grande-Kabylie (1923),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_escompte_Grande-Kabylie.pdf

Assure l'intégration des fabricants d'huile d'olive de Kabylie dans la S.A. H.S.K. (1925).

membre du Syndicat d'études des chutes d'eau du Djurdjura
et du Syndicat d'études de la chute d'eau du Bou-Slane

Vice-président de la Fédération oléicole de l'Algérie (1920).

Membre correspondant de la Chambre de commerce d'Alger (1925),

Premier adjoint au maire de Mirabeau (1929).

Conseiller du commerce extérieur de la France (janvier 1931).

Président de la section de la Grande Kabylie du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (fév. 1932)

Vice-président du Syndicat d'initiative du Djurdjura (1932).

...

Chevalier de la Légion d'honneur du 31 mars 1937.

Décédé à Dellys, le 3 mai 1946.

Huilerie et savonnerie de Kabylie
Société anonyme au capital de 150.000 francs
Reg. Com. Tizi-Ouzou n° 58
(*La Kabylie française*, 27 avril 1929)

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1929 a fixé le montant du dividende de l'exercice 1927/1928 à neuf cents francs (900 fr.) par action.

Ils sont en outre avisés que le paiement s'en effectuera, au siège social de la Société à Mirabeau, à partir de ce jour, contre remise du coupon n° 1.

Quatre manœuvres sont électrocutés à l'usine de Mirabeau

REBEVAL
(*L'Écho d'Alger*, 5 avril 1930)

Mirabeau, 4 avril (de notre correspondant particulier). — Hier, à 2 heures de l'après-midi, quatre manœuvres de l'usine de Mirabeau ont été électrocutés par la ligne à haute tension de 10.000 volts de la S.A.E.F., qui, malheureusement, passe beaucoup trop près d'un chantier où a lieu un travail intensif et continu.

Le nommé Challel Mohamed, âgé de 28 ans, en transportant un sac, a heurté avec son fardeau le fil inférieur de la ligne. La décharge l'a projeté à plusieurs mètres de là, où il est resté sa connaissance.

Le nommé Melkessi Saïd, qui voulut couper la ficelle retenant le sac, a eu les cinq doigts de la main gauche carbonisés. Deux autres ouvriers, qui se portaient à leur secours, ont été plus ou moins secoués par la décharge électrique.

Quant au malheureux Challel il fut transporté mourant dans une salle de l'usine où, malgré tous les soins que lui prodigua le docteur Chabrol, il expirait à 19 heures.

Les autorités ont été immédiatement prévenues.

REBEVAL
(*L'Écho d'Alger*, 2 mai 1930)
(*La Kabylie française*, 3 mai 1930)

Hyménée. — Le jeudi 24 avril 1930 a eu lieu le mariage de M^{lle} Jeanne Doué avec M. Antoine Drach, comptable à l'usine de Mirabeau.

Les nouveaux époux ont. reçu les félicitations de M. Arnaud, maire, qui les a engagé, dans une touchante allocution à suivre les traces de leurs parents.

La bénédiction nuptiale leur a ensuite été donnée par M. le curé d'Abbo dans la coquette église de Rébeval, au milieu d'une nombreuse assistance composée de parents et des amis que les familles Drach et Doué comptent dans la région

Les témoins étaient : M. François Carnier, administrateur-délégué des Huilerie et Savonnerie de Kabylie à Mirabeau, pour la mariée, et M. Louis Drach, receveur des Postes à Tizirt, pour le marié.

Le cortège venni en automobiles se rendit ensuite à Mirabeau où la fête se continua jusqu'au soir au milieu de la gaité et de la joie.

Remarqués dans l'assistance : M. Victor Pélissié, président du conseil d'administration des Huilerie et Savonnerie de Kabylie, délégué financier, et Mme, M. Arnaud, maire de Rébeval, M. Lorentz, maire d'Haussonvillers, M. Édouard Delacoste, maire de Mirabeau, M. Cahot, instituteur en retraite, et M^{me}.

(*La Kabylie française*, 3 mai 1930)

2^e divid. de 900 fr.

EN CÉLÉBRANT L'ŒUVRE FRANÇAISE
LA GRANDE KABYLIE
rend un hommage de chaleureuse reconnaissance
À L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
ET AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL P. BORDES

(L'Écho d'Alger, 27 mai 1930)

.....

Le Congrès oléicole

Tizi-Ouzou est le centre de l'industrie oléicole de la Grande Kabylie, et cette importante sous-préfecture ne pouvait laisser passer l'année du Centenaire sans convier les oléiculteurs à se grouper pour étudier les questions professionnelles qui prennent actuellement une place d'autant plus grande dans leurs préoccupations que la crise sévit avec une acuité regrettable sur leurs produits.

Aussi le congrès oléicole, qui s'est tenu à 8 heures du matin, retiendra-t-il l'attention de tous les oléiculteurs.

Il fut ouvert par M. Weinmann, maire de Tizi-Ouzou, et présidé par M. François Garnier.

De nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Thirion, directeur de l'agriculture, et les chefs des services agricoles y assistaient.

M. Garnier, après avoir excusé M. Victor Pélissié, délégué financier, retenu en France par la maladie d'une de ses parentes, lut un très complet rapport de celui-ci qui, faisant l'historique des démarches entreprises pour parer à la crise, étudie les différentes faces du problème qui se pose.

MM. Vivet, sous-directeur de l'Agriculture, et Husson, donnèrent ensuite aux oléiculteurs les explications que leur devait l'administration et étudièrent avec eux celles des questions qui sont de leur ressort. Le congrès prit fin au moment où fut annoncé l'arrivée du gouverneur général.

AVIS DE DÉCÈS

(La Dépêche algérienne, 18 février 1931)

Madame V^{ve} Louis Chabert ; madame V^{ve} Léon Chabert ; monsieur Georges Deiss ; monsieur et madame Jean Chabert et leurs enfants ; monsieur et madame Edmond Chabert et leurs enfants ; les familles Bonnat, Arnould Émile, Arnould Henri, Goirand, Quissac ; les familles Ducros, Querry, Deiss Henri, Chandelier, Durdilly, Deiss Jules et Deiss Émilien,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Léon CHABERT,

avocat,

chevalier de la Légion d'honneur,

croix de guerre,

juge suppléant au tribunal de commerce d'Alger,

administrateur délégué de la Société des mines et Carrières de Bou-Mahni,

président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte de Tizi-Ouzou,

administrateur de la Société des Huileries et savonnerie de Kabylie,

leur fils, époux, gendre, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Alger, le 17 février 1931, à l'âge de 49 ans.

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui 18 février 1931, à quatre heures.

Réunion au domicile mortuaire, 115, rue Michelet, Alger.

P.F. Algériennes, r. Constantine, 62. T. 27.03

Syndicat commercial algérien
(*La Dépêche algérienne*, 28 janvier 1933)

Crise oléicole algérienne. — M. le président a donné lecture d'un très intéressant rapport de M. François Garnier, industriel à Mirabeau, et sur lequel il a appelé l'attention de M. le ministre de l'Agriculture et de M. le gouverneur général.

MIRABEAU
(*La Kabylie française*, 17 mars 1934)

Médaille du travail. — M. Pierre Marchèse vient de se voir attribuer la médaille d'honneur du Travail, digne récompense pour un serviteur bon et dévoué qui, depuis 27 ans, dirige avec maîtrise en qualité de contre-maître l'usine des Huilerie et Savonnerie de Kabylie à Mirabeau.

Chambre de commerce d'Alger
(*La Dépêche algérienne*, 8 septembre 1935)

.....
Crise de l'oléiculture. — Additionnellement au mémoire adressé à M. le gouverneur général pour lui faire connaître les revendications du commerce et de l'industrie, La Chambre sur la proposition de M. François Garnier et s'inspirant de la politique de soutien définie par la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, définit les mesures qui sont à prendre pour protéger comme il est nécessaire, l'oléiculture algérienne.

MIRABEAU
(*La Kabylie française*, 5 octobre 1935)

Décès. — Notre centre vient d'être cruellement frappé par le décès de M. Louis Bouleau, comptable à la Société des Huilerie et Savonnerie de Kabylie, survenu subitement le 26 septembre dernier.

M. Bouleau s'était attiré l'estime de tous et le gouvernement, qui avait su l'apprécier, lui avait décerné la médaille de chevalier du Mérite agricole.

L'inhumation eut lieu le 27 septembre dans la plus stricte intimité.

Nous présentons à sa famille éplorée nos condoléances attristées.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de l'intérieur
(*JORF*, 4 mars 1937, p. 2683)

Chevalier :

Garnier (François), administrateur délégué des Huileries et Savonneries de Kabylie, à Mirabeau ; 30 ans de fonctions électives et de services militaires.

Remise de la Croix de la Légion d'honneur à M. Francois GARNIER
(*La Kabylie française*, 17 avril 1937)

.....
Discours de M. Delacoste, maire
.....

Je remercie nos élus à tous les degrés, pour l'énergie qu'ils déploient à apaiser les revendications exagérées en regard des crises financières, économiques et morales que traverse la grande patrie et surtout l'Algérie ; le fellah, plus durement éprouvé par trois récoltes déficitaires, ne , mange pas toujours à sa faim et cependant, ce n'est pas lui qui crie le plus fort : il ne demande qu'un peu de travail, qu'on ne peut déceimment lui refuser.

Nous voyons poindre la fin de cette crise qui dure depuis trois ans par une récolte d'olives qui paraît abondante et qui est la principale base de revenus en Kabylie.

Afin de réserver le maximum de rendement aux fellahs sur la prochaine récolte d'olives, il faut dès maintenant réorganiser le crédit en Kabylie qui n'existe plus, afin d'éviter que la spéculation ne s'empare à vil prix du labeur de ces populations intéressantes qui retomberaient inévitablement dans la misère qu'ils viennent de quitter. Il appartient à nos hommes politiques avertis de le réaliser à plus bref délai.

Mon bien cher François,

L'amitié fraternelle qui nous unit depuis plus de quarante ans sans le moindre orage, trouve son couronnement dans la cérémonie qui réunit dans cette salle la plupart de tes meilleurs amis, heureux de voir récompenser ainsi toute une vie de travail, de droiture, d'honnêteté et d'abnégation à la chose publique.

Tu vins à Mirabeau avec ta famille en 1887, coloniser ce pays malsain entre tous où, malheureusement, ton père succombait un an après, ajoutant ainsi une nouvelle victime à celles de nos dignes devanciers à qui revient tout l'honneur du développement de cette belle Algérie qui émerveille le monde par son évolution si rapide.

On ne rendra jamais assez à nos pères tous les mérites qui leur reviennent. Aussi, c'est à cette école que tu as puisé les forces viriles qui ont fait de toi l'un des meilleurs pionniers de ce pays.

Tu as de qui tenir, mon cher François, moi qui ai connu ta brave mère restant sans grande ressource avec quatre jeunes enfants à élever, dans un pays dénué de tout ; elle reprit courage et, après un travail acharné et vous avoir guidé tous dans le chemin du droit, elle vous a laissé une situation enviée.

J'ai parlé du mérite de nos pères, mais celui de nos mères est plus grand encore, car elles soutenaient le moral de nos pères et elles avaient le devoir d'élever dignement leur famille. Mon seul désir, mon cher ami, aurait été de pouvoir laisser le souvenir vivace à nos enfants des souffrances physiques et morales qu'ont subi nos parents, car seules ces dernières enfantent l'énergie qui permet aux générations de se défendre dans l'avenir.

Malgré les charges écrasantes d'une situation si pénible, ta brave mère renvoyât ses enfants en France en 1891 pour leur faire puiser dans ses écoles les éléments indispensables pour vous assurer une meilleure vie que la sienne, puis tu revins en 1897 dans notre Kabylie apporter ton tribut à la mise en valeur de notre belle région que nous avons aimé ensemble d'un amour profond.

Ceci nous amène en 1898, date de notre première rencontre, chez le brave papa Aillaud, créateur de l'usine de Mirabeau, où petits employés, nous avons apporté le meilleur de nous-même au développement de cet organisme.

Je te vois au « Grand Remblai », tout jeune encore, à 10 kilomètres de tout Européen, manipulant des sommes considérables pendant des mois entiers, sans que l'on puisse en contrôler l'emploi, discutant avec âpreté les intérêts qui t'étaient confiés, travaillant des 13 heures par jour, sans arrêt pendant dix mois de l'année, et te gardant la nuit des rôdeurs qui perçaient les murs pour l'enlever les fonds qu'ils savaient être à ta disposition et qu'ils n'ont pu te ravir. Puis vint la construction de l'usine de Mirabeau en 1900, où tes qualités purent se donner libre cours jusqu'au jour où la mauvaise fièvre vint te terrasser et t'obliger à t'éloigner pour prendre un repos momentané.

Ton intelligence et ton activité se sont développées dans tous les domaines, tu as organisé une maison d'exportation de premier ordre avec tes frères et le brave papa Ollivier, dont le nom subsiste encore ; la prospection des chutes d'eau en Kabylie que tu as parcourue dans tous les sens par un travail minutieux et acharné te permettront sous peu, je l'espère, mon cher François, de réaliser les projets grandioses, qu'avait ton regretté beau-frère Dumont, qui, lui aussi, a attaché son nom réputé au développement de la Kabylie, et qu'une crise sans précédent a relégué momentanément.

Il faudrait un gros livre, mon cher ami, pour relater la somme de travail que tu as fournie pour réaliser tous tes projets : Tikjda, centre d'estivage, est ton œuvre ; le Sport Nautique de Dellys, la chambre de commerce d'Alger, le Syndicat de défense contre les eaux de la région de Mirabeau, le comice agricole de Kabylie, le Syndicat oléicole d'Algérie, le conseil municipal de Mirabeau, création de la section de Kabylie du C.R.C.I.A, dont tu assumes avec doigté la présidence, sont également ton œuvre, où tu apportes le meilleur de toi-même. Tes avis y sont très écoulés et toujours appréciés.

Dans maintes circonstances, tu as défendu la cause indigène, gravement compromise, et ils t'en gardent le meilleur souvenir. Quelles sommes d'énergie et de travail il t'a fallu dépenser et que tu continues à dépenser pour la collectivité et ceci toujours en désintéressé.

Si aujourd'hui, mon cher François, le gouvernement de la République française te décerne la Croix de chevalier de la Légion d'honneur et te fait entrer dans la phalange des braves, je puis dire, moi, qui t'ai toujours côtoyé, qui t'ai vu à l'œuvre, qui t'apprécie, que peu de Croix sont aussi bien méritées que la tienne.

Aussi, tes amis ici présents, se réjouissent de grand cœur avec toi, de cette juste récompense, qui vient de couronner une carrière aussi bien remplie.

J'adresse aussi mes félicitations à ta digne compagne, à M^{me} Dumont, à tes deux frères et à tes deux fils, sur qui rejaillit l'honneur qui t'échoit, et te souhaite, mon cher François, de porter longtemps cette croix si bien placée qui honore Mirabeau et la Kabylie, notre petite patrie,

.....

Annuaire industriel, 1938 :

HUILERIE et SAVONNERIE de KABYLIE, Mirabeau (Algérie).

Savonnerie. Extraction d'huile de grignons d'olive (4-Z.6656).



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

HUILERIE ET SAVONNERIE de KABYLIE

Société anonyme au capital de 1.120.000 fr.

divisé en 2.800 actions de 400 fr. chacune, entièrement libérées
dont les statuts ont été déposés au rang des minutes de M^e Jourdan, notaire à
Marseille, par acte du 16 janvier 1902.

Siège social : primitivement à Marseille, actuellement à Mirabeau (Algérie)

Modification des statuts, réduction et augmentation du capital par assemblées
générales du 4 août 1908, 6 janvier 1927 et 22 décembre 1939.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 26 janvier 1940

ACTION DE QUATRE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Delacoste

Un administrateur (à droite) : ?

Mirabeau, le 30 mars 1940.

Baconnier frères — Alger

HUILERIE et SAVONNERIE de KABYLIE
Société anonyme, au capital de 1.120.000 fr.
Siège social à MIRABEAU (Alger)
R.C. Tizi-Ouzou n° 58

Convoc AG
(*L'Écho d'Alger*, 25 mai 1940)

Le président :
Victor Péliissié
96, rue Michelet, Alger

HUILERIE et SAVONNERIE de KABYLIE
Société anonyme, au capital de 1.120.000 fr.
Siège social à MIRABEAU (Alger)
R.C. Tizi-Ouzou n° 58

AVIS DE PAIEMENT de DIVIDENDES
(*L'Écho d'Alger*, 7 août 1941)

Les actionnaires de la Société des « Huilerie et Savonnerie de Kabylie » sont informés qu'en conformité de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie à Mirabeau le 4 courant, les dividendes de l'exercice 1939-1940 sont payables dès maintenant au siège social à Mirabeau contre remise du coupon numéro 1, ce coupon étant présenté par le propriétaire ou par un mandataire devant obligatoirement désigner le propriétaire.

Dividende brut pour action nouvelle 301 86

Dividende net après déduction des taxes fiscales d'impôt et de droit de transmission
232 48

LE PRESIDENT.

Les dernières étapes du voyage
du gouverneur général Y.-C. Châtel en Kabylie
(*L'Écho d'Alger*, 6 février 1942)

.....

À Mirabeau

Après avoir visité une usine de séchage de figues et légumes, le gouverneur général quitte Tizi-Ouzou pour Mirabeau où l'accueillirent le maire, M. Delacoste, et le président de la Légion, le capitaine Caneri ⁴, ainsi que M. Smaïl Slimane, conseiller municipal, au nom des indigènes, qui, tour à tour, exprimèrent à leur hôte illustre leur patriotique dévouement au Maréchal et au chef de l'Algérie, ainsi que la foi de tous, Européens et musulmans, dans les destinées de la France. Le gouverneur général répondit. Il commença par annoncer, pour réaliser un souhait qui venait de lui être exprimé, que le

⁴ Auguste Caneri : successeur d'Édouard Delacoste comme PDG de la H.S.K. Voir ci-dessous.

chemin de fer Mirabeau-Boghni ne serait pas supprimé provisoirement, ce qui provoqua les applaudissements chaleureux des habitants. Puis, il remercia les orateurs des sentiments de dévouement et de sagesse qu'ils avaient manifestés et souligna que l'ordre et la discipline étaient les deux grandes directives selon lesquelles il fallait travailler pour la grandeur de la France.

Il approuva vivement le projet de création d'un centre d'instruction rurale des petites filles à Mirabeau, centre qui rendra les plus grands services pour l'éducation des fillettes kabyles « car, il faut dit-il, que nos jeunes écoliers musulmans de la région puissent trouver plus tard des épouses dignes d'eux ».

M. le gouverneur général a ensuite visité l'usine des « Huileries et savonneries de Kabylie » où il fut reçu par le président de la société, M. Victor Pélissié, qui lui exprima tous ses remerciements pour la haute et constante sollicitude qu'il porte au développement de l'oléiculture et de l'industrie oléicole afin de réaliser au plus vite et au maximum tous les produits et sous-produits du pays indispensables au ravitaillement général.

HUILERIE et SAVONNERIE de KABYLIE
Société anonyme, au capital de 1.120.000 fr.
Siège social à MIRABEAU (Alger)

AVIS DE PAIEMENT
(*L'Écho d'Alger*, 20 octobre 1944, p. 2, bas col. 5)

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 octobre 1944, le dividende de l'exercice 1942-1943 est payable immédiatement au siège social, à Mirabeau, contre remise du coupon n° 4.

Opérations annoncées ou en cours
(*Le Figaro*, 20 janvier 1946)

Huilerie et Savonnerie de Kabylie : Émission de 11.200 actions de 400 fr. au prix de 600 fr. (4 nouvelles pour 1 ancienne).

Étude de M^e René GOUIN
notaire à TIZI-OUZOU

Société HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE
Société anonyme au capital de 5.600.000 francs
Siège social : MIRABEAU

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*La Kabylie française*, 6 avril 1946)

1. — Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE, société anonyme au capital de 1.120.000 francs, ayant son siège à MIRABEAU, en date du 3 janvier 1946, il a été voté la résolution suivante :

L'assemblée décide de porter le capital social de 1.120.000 francs à 5.600.000 francs par l'émission de 11.200 actions nouvelles de 400 francs chacune.

Ces actions seront en numéraire au prix de 600 francs par titre comprenant le nominal, soit 400 francs, augmenté d'une prime de 200 francs, le tout étant payable au moment de la souscription en totalité.

Elles seront créées jouissance au 1^{er} novembre 1945.

Les 11.200 actions nouvelles seront, conformément à la loi, réservées à titre irréductible aux propriétaires d'actions anciennes dans la proportion de 4 actions nouvelles pour une action ancienne possédée.

Les titres qui n'auraient pas été souscrits à titre irréductible seront affectés aux anciens actionnaires à titre réductible, la répartition devant s'effectuer, s'il y a lieu, au prorata des actions anciennes possédées.

Une copie du procès-verbal de cette délibération a été déposée au greffe du tribunal civil de Tizi-Ouzou le 17 janvier 1946.

II. — L'avis d'exercice du droit de préférence réservé aux actionnaires a paru dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires le 14 janvier 1946 et dans la « Kabylie Française » du 19 janvier 1946 et le délai d'exercice de ce droit préférentiel a expiré le 22 février 1946.

III. — Aux termes d'un acte reçu par M^e GOUIN, notaire à Tizi-Ouzou, le 15 mars 1946, monsieur ZAMOUTH Charles ⁵, propriétaire, demeurant à Tizi-Ouzou, délégué par le conseil d'administration de la société suivant délibération reçue en la forme authentique par le dit M^e GOUIN le 2 février 1946, a déclaré :

Que les onze mille deux cents actions de quatre cents francs chacune de la dite société émises en représentation de l'augmentation de capital de quatre millions quatre cent quatre vingt mille francs décidée par la délibération sus-énoncée, avaient été souscrites par 242 personnes et une société.

Et qu'il avait été versé en espèces par les souscripteurs une somme égale à la totalité du prix d'émission des actions par eux souscrites, soit au total une somme de six millions sept cent vingt mille francs qui a été déposée dans la caisse de l'étude de M^e GOUIN, notaire.

La dite somme comprenant :

celle de 4.480.000 francs représentant le montant des actions souscrites et celle de 2.240.000 francs représentant le montant des primes.

Que les souscriptions avaient revêtu un caractère strictement privé sans appel d'aucune sorte à l'épargne publique.

Que les bulletins de souscription avaient été représentés au notaire.

À l'appui de cette déclaration, monsieur ZAMOUTH, ès qualités, a remis au notaire un état contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs personnes physiques, la dénomination, le capital et le siège social de la société anonyme souscriptive personne morale, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

.....

Signé : GOUIN.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 8 mai 1946)

⁵ Charles Zamouth : fils de Joseph Zamouth, propriétaire à Dellys. Marié le 24 mars 1924, à Tizi-Ouzou, avec Gabrielle Noli, fille d'Adolphe Noli, commerçant à Tizi-Ouzou. Alors agent voyer en cette ville.

DELLYS. — Madame François Garnier, le docteur Georges Garnier, Madame et leurs enfants, monsieur Gabriel Garnier, et son fils, monsieur et madame François Zerga ont la douleur de vous faire part du décès de
monsieur François GARNIER,
chevalier de la Légion d'honneur
survenu à Dellys le 3 mai 1946.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

MIRABEAU
(*La Kabylie française*, 21 décembre 1946)

Décès.. — C'est avec émotion que la population a appris le décès de notre concitoyen et ami Jean Caratéro, contremaître à l'Huilerie et Savonnerie de Mirabeau. Les obsèques ont eu lieu devant une grande affluence. Au cimetière, le capitaine Caneri, directeur de l'Huilerie et Savonnerie, a retracé en termes émus la carrière toute de dévouement et de travail du contremaître Jean Caratéro.
Puissent ces marques de sympathie atténuer la grande douleur de la famille.

Théodore Édouard DELACOSTE, président

Né le 11 octobre 1873 à Morillon (Haute-Savoie).
Frère de Polycarpe Delacoste, propriétaire à Azazga, et de M^{me} Ponsardin.
Marié à Ida Dénarié (1877-1925), dont Isabelle.
Remarié en 1928, à Draa Ben Khedda, avec Alice Anthoine.

Administrateur du Comptoir d'escompte de la Grande-Kabylie à Tizi-Ouzou (1923).
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_escompte_Grande-Kabylie.pdf
Adjoint, puis maire (1929) de Mirabeau. Maintenu (*L'Écho d'Alger*, 5 avril 1941).
Directeur de l'Association syndicale autorisée de défense contre les eaux dans la région de Mirabeau.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 août 1935, p. 9137, col. 1) : maire de Mirabeau. 5 ans et 5 mois de services militaires. 21 ans de fonctions électives, dont 7 ans comme maire. 32 ans de pratique agricole.
Décédé le 24 juin 1948. Inhumé à Morillon.

HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE
(*BALO*, 23 juin 1947)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.
Siège social : Mirabeau (Alger).
Registre du commerce : Tizi-Ouzou n° 58.

.....

Avis aux actionnaires empêchés.

En exécution de la loi du 14 août 1941. et conformément à la résolution votée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 3 janvier 1946, le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juin 1947, a décidé, après avoir pris connaissance des demandes formulées par les actionnaires empêchés par suite de l'état de guerre, de procéder à une augmentation de capital qui leur sera exclusivement réservée.

Objet de la notice. — La présente insertion est faite en vue de l'augmentation de capital ci-dessus indiquée et de l'introduction éventuelle des actions nouvelles sur le marché.

Bilan au 31 octobre 1946.

12.700.416 75

Mirabeau, le 10 juin 1947.

Le président du conseil d'administration.
ÉDOUARD DELACOSTE,
demeurant à Mirabeau,
faisant élection de domicile au siège social, à Mirabeau
(département d'Alger).

MIRABEAU

(*La Kabylie française*, 6 mars 1948)

Nécrologie. — De nombreuses personnes de Mirabeau, Camp du Maréchal et Tizi-Ouzou assistaient dimanche à l'inhumation de M. Pierre Marchèse,

Ancien conseiller municipal, titulaire de la médaille d'honneur du travail, M. Marchèse a occupé pendant de longues années les fonctions de contremaître aux usines Huilerie et Savonnerie de Kabylie, de Mirabeau.

Avec lui disparaît une des plus anciennes figures de Mirabeau.

Au cimetière, M. le capitaine Caneri, directeur des Usines H.S.K., a retracé en termes émouvants la carrière toute de dignité, de travail et de dévouement du disparu.

Nous assurons sa veuve, ainsi que notre ami Dante Marchèse et sa famille de nos sympathies les plus sincères.

Huilerie et savonnerie de Kabylie
à MIRABEAU
Société anonyme au capital de 5.705.800 fr.

Avis de paiement

(*La Kabylie française*, 26 juin 1948)

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 avril 1948, le dividende de l'exercice 1946-1947 a été fixé à 74 francs, impôt restant à déduire. Il est payable à compter du 1^{er} juillet 1948 à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Afrique), 17, bd Baudin à ALGER et dans toutes les succursales et agences de cet Etablissement en Afrique du Nord, contre remise du coupon n° 7.

Le président,
DELACOSTE.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 27 juin 1948)

MIRABEAU. — Les membres du conseil d'administration et le personnel de la Société des Huileries et Savonneries de Kabylie ont le profond regret de faire part du décès de monsieur Édouard DELACOSTE, leur vénéré président, ancien maire de Mirabeau, chevalier de la Légion d'honneur, survenu le 24 juin 1948. L'inhumation a eu lieu à Morillon (Haute-Savoie).

Auguste CANERI, président-directeur général

D'origine corse.
Capitaine.

Père du sergent-chef Antoine Caneri, natif de Bougie, mpf Cuny (Aisne), le 5 juin 1940.

MIRABEAU
(*La Kabylie française*, 6 août 1949)

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris le décès survenu à Alger de M. Louis Cataldo, maître-imprimeur à Cherchell, ancien combattant comme engagé volontaire de la guerre 1914-18. M. Louis Cataldo était le fils de M^{me} veuve Laurent Cataldo, frère et beau-frère de MM. Henri Cataldo, savonnier, et Caneri, directeur de la Société des Huilerie et Savonnerie de Kabylie.

Nos sincères condoléances à toutes les familles atteintes par cette perte cruelle.

Bienvenue. — Nous souhaitons une cordiale bienvenue et un agréable séjour parmi nous à M. Pierre Latrobe, ingénieur-chimiste à la Société des Huilerie et Savonnerie de Kabylie.

1949 (23 octobre) : capital porté à 11.411.200 fr



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

HUILERIE ET SAVONNERIE de KABYLIE
À MIRABEAU

Société anonyme au capital de 5.600.000 fr.
divisé en 14.000 actions de 400 fr. chacune, entièrement libérées
dont les statuts ont été déposés au rang des minutes de M^e Jourdan, notaire à Marseille, par acte du
16 janvier 1902.

CAPITAL PORTÉ À 11.411.200 FRANCS
Valeur nominative portée à 800 fr.

Siège social : primitivement à Marseille, actuellement à Mirabeau (Algérie)
Modification des statuts, réduction et augmentation du capital par assemblées générales du 4 août
1908, 6 janvier 1927, 22 décembre 1939, 12 octobre 1944, 3 janvier 1946 et 16 mars 1946.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation du directeur de l'enregistrement à Alger
du 25 avril 1946

ACTION DE QUATRE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Delacoste

Un administrateur (à droite) : ?

Mirabeau, le 1^{er} octobre 1946.

Imp. Baconnier frères — Alger

HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE

(BALO, 2 janvier 1950)

.....
Capital. — À l'origine de 400.000 F, il a été ramené à 150.000 F par décision de l'assemblée du 4 avril 1908. Il a été porté, le 22 décembre 1939, à 1.120.000 F, à 5.600.000 F, le 3 janvier 1946, à 5.705.600 F. le 25 juillet 1947, et à son chiffre actuel de 11.411.200 F, le 23 octobre 1949, par incorporation de réserve et élévation du nominal des actions de 400 F à 800 F. Il est divisé en 14 264 actions de 800 F nominal, entièrement libérées.

Parts de fondateur. — Néant.

Obligations. — Néant.

.....

Avis aux actionnaires

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 22 décembre 1949, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1949, il est procédé à une augmentation de capital de 11.411.200 F à 22.822.400 F par l'émission de 14.264 actions nouvelles de 800 F nominal chacune, à souscrire en numéraire au prix de 1.000 F, soit avec une prime de 200 F.

Ces 14.264 actions nouvelles seront créées jouissance du 1^{er} janvier 1950 et seront donc, au titre de l'exercice 1950, entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits, supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôts.

.....

Objet de la présente insertion. — La présente insertion est faite en vue de :

1° L'élévation du nominal de 400 à 800 fr. des 14.264 actions anciennes, à la suite de l'augmentation du capital de 5.705.600 F à 11.411.200 F, par incorporation de réserve ;

2° L'émission et la cotation des 14.264 actions nouvelles représentant l'augmentation de capital contre espères ci-dessus, ainsi que la cotation du droit de souscription afférent à cette opération.

.....

Bilan au 31 octobre 1948 (après réévaluation).

33.999.303 56

Certifié conforme :

Le président-directeur général,
Auguste Caneri,
demeurant à Mirabeau (Alger),
faisant élection de domicile au siège social de la
société, à Mirabeau (Alger).

Au *BALO*
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 janvier 1950)

HUILERIE ET SAVONNERIE DE KABYLIE. — Augmentation du capital de
11.411.200 fr. à 22.822.400 fr.. par création de 14.264 actions de 800 fr., émises à
1.000 fr., jouissance 1^{er} janvier 1950, 1 nouv. pour 1 anc.
